



SERVICE INSCRIPTIONS
Inscriptions Accueils de Loisirs
21 Place de l'hôtel de ville - 70150 MARNAY
Tél : 03 84 31 20 00
Mail : inscriptions@valmarnaysien.com
Site @ : <http://www.valmarnaysien.com>



RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

La Caisse d'Allocations Familiales est notre partenaire principal pour le financement des activités périscolaires et extrascolaires. Les Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaires sont enregistrés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations qui fixe annuellement les capacités d'accueil des structures en fonction des locaux disponibles et des qualifications des animateurs.

1. OBJECTIFS

Les accueils de loisirs ont pour but d'aider les enfants dans leur développement physique, intellectuel, moral, social et affectif.

2. DOSSIER D'INSCRIPTION ET LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES

Le dossier d'inscription est à retirer dans les écoles, aux Accueils de Loisirs et au Service Inscriptions (21 place de l'hôtel de ville à Marnay). La famille remplit **obligatoirement** une fiche d'inscription. Cette fiche est à renouveler chaque année.

Le dossier **ORIGINAL** est à remettre **EXCLUSIVEMENT** au Service Inscriptions accompagné des pièces obligatoires :

- Photocopie des 2 pages de vaccinations du carnet de santé mentionnant le nom de l'enfant.
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident au nom de l'enfant.
- Notification de droit CAF «Aides aux temps libres» pendant les temps extrascolaires pour les bénéficiaires.

ATTENTION : Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Aucun enfant ne pourra être accueilli sans dossier d'inscription validé et enregistré.
Il en sera de même si les factures antécédentes ne sont pas toutes acquittées.

Retour des dossiers avant le **5 juillet 2019**, passé ce délai, l'enfant sera accueilli à compter du **Lundi 9 septembre 2019**. Pour tous dossiers rendus à partir du **Lundi 2 septembre 2019**, un délai de traitement de dossier de **10 jours à compter du jour de réception de celui-ci** sera mis en place pour la prise en compte de l'inscription.

Une confirmation d'inscription sera faite aux Familles après validation de l'inscription par la Commission de la CCVM.

La CCVM se réserve le droit de résilier l'inscription d'un enfant en cas de non-paiement des factures, du non-respect du présent règlement ou tout autre motif grave.

3. MODES D'INSCRIPTIONS POSSIBLES :

- **Régulières** : Compléter le tableau sur le dossier d'inscription.
- **Mensuelles** : Sur le portail familles <http://www.ccvm-marnay.portail-familles.net>
ou planning disponible sur le site <http://www.valmarnaysien.com>

4. RESPONSABILITÉ DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants seront sous la responsabilité de l'accueil de loisirs pendant les horaires d'ouverture. Les enfants participant aux activités périscolaires seront pris en charge dès la fin des cours par les animateurs de l'accueil de loisirs.

5. ASSURANCES

La Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) a souscrit une assurance en Responsabilité Civile auprès de la compagnie GROUPAMA. Les familles doivent souscrire une assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident au nom de l'enfant pour toute activité périscolaire et extrascolaire **et fournir une attestation lors de l'inscription.**

6. CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS

En temps périscolaire, seront accueillis les enfants scolarisés aux écoles maternelles et élémentaires du territoire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien. En période extrascolaire, les enfants scolarisés des communes ne faisant pas partie de la CCVM peuvent être accueillis.

Pour le respect du rythme de vie de l'enfant, il est préconisé que l'accueil ne dépasse pas 10 heures par jour. Aucun enfant malade ne peut être pris en charge. En aucun cas, l'équipe d'animation ne peut administrer de médicaments aux enfants sans ordonnance médicale. Les enfants ne doivent pas être contagieux. Il est demandé aux parents de prendre directement contact avec l'équipe d'animation afin de transmettre les documents et de communiquer toutes les informations nécessaires.

En cas d'allergie, vous devez fournir un certificat médical et/ou un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

COMPORTEMENT DES ENFANTS

De manière générale, les enfants doivent respecter :

- les animateurs et tenir compte de leurs remarques voire de leurs réprimandes,
- leurs camarades,
- les locaux et le matériel,
- les règles élémentaires de politesse.

SANCTIONS

Les enfants pour lesquels les rappels à l'ordre restent sans effet et qui par leur comportement troublent le bon fonctionnement des services feront l'objet :

- d'un avertissement écrit aux parents,
- d'une exclusion temporaire de 5 jours en cas de récidive,
- d'une exclusion définitive.

Les décisions de renvoi temporaire ou définitif seront signifiées aux parents par courrier 5 jours avant l'application de la sanction.

7. FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

En période scolaire, les horaires des ramassages scolaires et des écoles étant différents selon les sites d'accueil, les horaires des accueils de loisirs s'adaptent : (cf p.4).

- Accueil périscolaire matin
- Accueil périscolaire midi
- Accueil périscolaire soir
- Accueil mercredis loisirs
- Accueil extrascolaire (vacances, activités spécifiques, camps, etc...)
- Accueil ados

Tout retard pour la reprise de l'enfant sera comptabilisé ; au troisième **retard**, l'enfant sera exclu de l'accueil périscolaire pendant 2 semaines.

Nous demandons aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s) et de le(s) remettre à l'animateur en charge de l'accueil. Le personnel encadrant n'est pas responsable des enfants déposés devant l'accueil de loisirs et qui restent seuls dehors.

Les enfants ne seront remis qu'à leur représentant légal. Si une autre personne doit venir chercher un enfant, elle devra obligatoirement posséder une autorisation écrite ou être mentionnée sur la fiche d'inscription et présenter une pièce d'identité.

Les enfants de plus de 6 ans pourront sortir seuls dès la fin des activités de l'accueil s'ils ont une autorisation écrite des parents (cf. fiche d'inscription), sinon ils devront être accompagnés des parents (ou d'une personne expressément autorisée).

Tout changement de coordonnées doit être communiqué au Service Inscriptions. Les parents doivent pouvoir être joints en cas de problème.

En raison du cadre légal et pour la sécurité des enfants, tous les enfants scolarisés sont susceptibles d'être accueillis aux accueils périscolaires dans la limite des places disponibles.

Lorsque le nombre de demandes d'inscription est supérieur au nombre de places, les enfants sont accueillis selon les priorités suivantes :

- 1. Etre à jour de toutes les redevances vis-à-vis de la CCVM.**
- 2. Priorité aux familles qui ne sont pas en capacité de prendre en charge leurs enfants durant le temps périscolaire.**
- 3. Priorité aux besoins réguliers et au nombre de fréquentations dans la semaine.**
- 4. Priorité selon l'ordre de réception du dossier d'inscription.**

8. INSCRIPTIONS ET DÉSINSCRIPTIONS

Les inscriptions et désinscriptions se font **EXCLUSIVEMENT** auprès du Service Inscriptions de la CCVM **par mail ou sur le portail famille** aux coordonnées suivantes :

SERVICE INSCRIPTIONS		Tél : 03 84 31 20 00
Inscriptions Accueils de Loisirs		Mail : inscriptions@valmarnaysien.com
21 Place de l'hôtel de ville - 70150 MARNAY		Portail Familles : http://ccvm-marnay.portail-familles.net

Pour toute communication par mail (inscriptions@valmarnaysien.com), préciser **OBLIGATOIREMENT** les **NOM-Prénom** de l'enfant.

Aucune modification par téléphone ne sera prise en compte.

Toutes modifications transmises aux enseignants ou animateurs ne seront pas prises en compte.

Inscription ou désinscription sur le portail famille :

Le portail famille est accessible aux parents qui utilisent les services des accueils de loisirs de la CCVM. L'accès au portail famille se fait par identifiant et mot de passe. Les codes d'accès sont envoyés aux parents par mail dès que le dossier famille a été validé et enregistré. Chaque famille pourra profiter des installations informatiques au bureau du Service Inscription ou dans les accueils de loisirs pour effectuer leurs modifications sur leur portail famille.

A. PÉRISCOLAIRE : MATIN / MIDI / SOIR

Délai d'inscription et désinscription : J-1 avant 8h30 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés).

B. MERCREDIS LOISIRS

Délai d'inscription et désinscription : 5 Jours ouvrés (hors weekend et jours fériés) qui précèdent le mercredi souhaité. Au-delà de cette limite et dans la limite des places disponibles, l'inscription sera possible mais facturée selon le tarif « Mercredi Loisirs Hors délais » (majoration de 15%).

Pour toute désinscription au-delà de ce délai, une retenue de 30% sera facturée.

C. EXTRASCOLAIRE (VACANCES)

Délai d'inscription et désinscription : 5 Jours ouvrés (hors weekend et jours fériés) qui précèdent le 1^{er} jour de la semaine choisie.

Au-delà de cette limite et dans la limite des places disponibles, l'inscription sera possible mais facturée selon le tarif « Vacances Hors délais » (majoration de 15%) sur la totalité des dates souhaitées.

Pour toute désinscription au-delà de ce délai, une retenue de 30% sera facturée sur la totalité des dates souhaitées.

D. EXTRASCOLAIRE (CAMPS, SORTIES SPÉCIFIQUES)

Délai d'inscription et désinscription : 15 jours avant UNIQUEMENT depuis le Portail Famille.

Au-delà de cette limite et dans la limite des places disponibles, l'inscription sera possible mais facturée selon le tarif « Hors délais » (majoration de 15%).

Pour toute désinscription au-delà de ce délai, une retenue de 30% sera facturée.

E. ADOS

Délai d'inscription et désinscription : Mercredi midi : J-1 avant 8h30 (jours ouvrés : hors week-end et jours fériés).

Délai d'inscription et désinscription Club Ados : adhésion annuelle.

Délai d'inscription et désinscription : Activité spécifique (camps, voyages, poterie) : délai selon programmes.

Au-delà de cette limite et dans la limite des places disponibles, l'inscription sera possible mais facturée selon le tarif « Hors délais » (majoration de 15%).

Pour toute désinscription d'une activité spécifique au-delà du délai, une retenue de 30% sera facturée.

ANNULATION

Les temps d'accueil réservés, et non annulés dans le temps imparti, sont facturés. Il est de la responsabilité des parents de décommander les repas en cas d'événement exceptionnel (conditions climatiques, grève, absences d'enseignants non remplacés, sorties scolaires ...). Aucun certificat médical ne sera pris en compte.

ATTENTION : cette règle s'applique également aux rentrées scolaires décalées (maternelles ...).

PENALITES

Avec dossier, un enfant présent au temps périscolaire et extrascolaire sans y être inscrit; une pénalité équivalente à 3 fois le tarif correspondant sera appliquée (suivant le quotient familial).

Sans dossier, un enfant présent au temps périscolaire et extrascolaire sans y être inscrit; une pénalité équivalente à 6 fois le tarif correspondant sera appliquée (suivant le quotient familial).

9. MODALITÉS DE PAIEMENT

La facture, établie au mois échu, est à régler dans les 30 jours suivant réception directement à la Trésorerie de Marnay par chèque à l'ordre du Trésor Public, par Chèques Vacances ou tickets CESU non dématérialisés, en espèces, par internet (TIPI) ou par prélèvement automatique (joindre un RIB au Service Inscriptions). Le non paiement des factures peut entraîner l'exclusion de l'enfant.

10. TARIFS

Les tarifs sont appliqués en fonction du Quotient Familial relevé sur « Consultation des Données de l'Allocataire par le Partenaire » (CDAP).

ATTENTION :

- En cas de non-autorisation d'accès à votre Quotient Familial, la tarification appliquée sera celle de la tranche la plus élevée.
- Le Quotient Familial relevé sur CDAP n'est actualisé que 2 fois par année scolaire (en Septembre et en Février). Il est de votre responsabilité de vérifier la mise à jour de votre Quotient Familial par la CAF sur caf.fr.
- Pour la MSA ou autre régime : fournir une attestation d'affiliation au régime et votre dernier avis d'imposition (enregistré en Septembre et valable pour l'année scolaire complète) ou la tarification appliquée sera celle de la tranche la plus élevée.

Tout temps périscolaire, péri-éducatif, extrascolaire ou d'activité spécifique commencé est dû.

Les tarifs ci-après ne tiennent pas compte des Aides aux Temps Libres de la CAF.

TARIFS PÉRISCOLAIRES

Accueil de loisirs à Sornay

Q.F CAF	TARIF MATIN (7h20-8h25)	PÉRISCOLAIRE MIDI (avec repas)	TARIF SOIR PREMIÈRE HEURE (16h35-17h30)	TARIF SOIR DEUXIÈME HEURE (17h30-18h30)
0 à 775	1,80 €	5,30 €	1,80 €	1,80 €
776 à 1150	1,90 €	5,70 €	1,90 €	1,90 €
1151 à 1500	2,00 €	6,00 €	2,00 €	2,00 €
1501 et +	2,15 €	6,35 €	2,15 €	2,15 €

Accueil de loisirs à Montagney

Q.F CAF	TARIF MATIN (7h20-8h20)	PÉRISCOLAIRE MIDI (avec repas)	TARIF SOIR PREMIÈRE HEURE (16h30-17h30)	TARIF SOIR DEUXIÈME HEURE (17h30-18h30)
0 à 775	1,80 €	5,30 €	1,80 €	1,80 €
776 à 1150	1,90 €	5,70 €	1,90 €	1,90 €
1151 à 1500	2,00 €	6,00 €	2,00 €	2,00 €
1501 et +	2,15 €	6,35 €	2,15 €	2,15 €

Accueil de loisirs à Recologne

Q.F CAF	TARIF MATIN (7h20-8h20)	PÉRISCOLAIRE MIDI (avec repas)	TARIF SOIR PREMIÈRE HEURE (16h10-17h30)	TARIF SOIR DEUXIÈME HEURE (17h30-18h30)
0 à 775	1,80 €	5,30 €	2,25 €	1,80 €
776 à 1150	1,90 €	5,70 €	2,35 €	1,90 €
1151 à 1500	2,00 €	6,00 €	2,45 €	2,00 €
1501 et +	2,15 €	6,35 €	2,60 €	2,15 €

Accueil de loisirs à Lavernay

Q.F CAF	TARIF MATIN (7h20-8h20)	PÉRISCOLAIRE MIDI (avec repas)	TARIF SOIR PREMIÈRE HEURE		TARIF SOIR DEUXIÈME HEURE (17h30-18h30)
			ECOLE LAVERNAY (16h20-17h30)	ECOLE LANTENNE-VERTIÈRE (16h40-17h30)	
0 à 775	1,80 €	5,30 €	2,25 €	1,35 €	1,80 €
776 à 1150	1,90 €	5,70 €	2,35 €	1,45 €	1,90 €
1151 à 1500	2,00 €	6,00 €	2,45 €	1,55 €	2,00 €
1501 et +	2,15 €	6,35 €	2,60 €	1,70 €	2,15 €

Accueil de loisirs à Chambornay lès Pin

Q.F CAF	TARIF MATIN (7H20-8H35)	PÉRISCOLAIRE MIDI (AVEC REPAS)	TARIF SOIR PREMIÈRE HEURE (16H30-17H30)	TARIF SOIR DEUXIÈME HEURE (17H30-18H30)
0 à 775	1,80 €	5,30 €	1,80 €	1,80 €
776 à 1150	1,90 €	5,70 €	1,90 €	1,90 €
1151 à 1500	2,00 €	6,00 €	2,00 €	2,00 €
1501 et +	2,15 €	6,35 €	2,15 €	2,15 €

Accueil de loisirs à Emagny

Q.F CAF	TARIF MATIN (7H20-8H15)	PÉRISCOLAIRE MIDI (AVEC REPAS)	TARIF SOIR PREMIÈRE HEURE (16H15-17H30)	TARIF SOIR DEUXIÈME HEURE (17H30-18H30)
0 à 775	1,80 €	5,30 €	2,25 €	1,80 €
776 à 1150	1,90 €	5,70 €	2,35 €	1,90 €
1151 à 1500	2,00 €	6,00 €	2,45 €	2,00 €
1501 et +	2,15 €	6,35 €	2,60 €	2,15 €

Accueil de loisirs à Pin

Q.F CAF	TARIF MATIN (7H20-8H20)	PÉRISCOLAIRE MIDI (AVEC REPAS)	TARIF SOIR PREMIÈRE HEURE (16H20-17H30)	TARIF SOIR DEUXIÈME HEURE (17H30-18H30)
0 à 775	1,80 €	5,30 €	2,25 €	1,80 €
776 à 1150	1,90 €	5,70 €	2,35 €	1,90 €
1151 à 1500	2,00 €	6,00 €	2,45 €	2,00 €
1501 et +	2,15 €	6,35 €	2,60 €	2,15 €

Accueil de loisirs à Marnay

Q.F CAF	TARIF MATIN (7H20-8H30)	PÉRISCOLAIRE MIDI (AVEC REPAS)	TARIF SOIR PREMIÈRE HEURE (16H30-17H30)	TARIF SOIR DEUXIÈME HEURE (17H30-18H30)
0 à 775	2,25 €	5,30 €	1,80 €	1,80 €
776 à 1150	2,35 €	5,70 €	1,90 €	1,90 €
1151 à 1500	2,45 €	6,00 €	2,00 €	2,00 €
1501 et +	2,60 €	6,35 €	2,15 €	2,15 €

Avec dossier, un enfant présent au temps périscolaire sans y être inscrit; une pénalité équivalente à 3 fois le tarif correspondant sera appliquée (suivant le quotient familial).

Sans dossier, un enfant présent au temps périscolaire sans y être inscrit; une pénalité équivalente à 6 fois le tarif correspondant sera appliquée (suivant le quotient familial).

TARIFS EXTRASCOLAIRES

Les tarifs des activités spécifiques, camps, etc... seront indiqués sur les programmes d'inscription.

TARIFS DE BASE PETITES VACANCES

Q.F CAF	ACCUEIL MATIN OU SOIR (7h20-8h30 / 17h30-18h30)	JOURNÉE AVEC REPAS (8h30-17h30)	JOURNÉE AVEC SORTIE	JOURNÉE STAGE SPORTIF	1/2 JOURNÉE STAGE SPORTIF	SEMAINE AVEC REPAS 1 ENFANT	SEMAINE AVEC REPAS 2 ENFANTS	SEMAINE AVEC REPAS 3 ENFANTS	SEMAINE AVEC REPAS 4 ENFANTS
0 à 775	1,80 €	14,00 €	18,00 €	20,00 €	10,00 €	86,25 €	152,50 €	198,75 €	245,00 €
776 à 1150	1,90 €	14,50 €	18,50 €	20,50 €	10,50 €	87,50 €	155,00 €	202,50 €	250,00 €
1151 à 1500	2,00 €	15,50 €	19,50 €	21,50 €	11,50 €	95,00 €	170,00 €	225,00 €	280,00 €
1501 et +	2,15 €	17,00 €	21,00 €	23,00 €	13,00 €	103,75 €	187,50 €	251,25 €	315,00 €

Majoration de +15% en cas d'inscription hors délai (cf. chapitre 8.D)

TARIF MERCREDI

Q.F CAF	ACCUEIL MATIN OU SOIR (7H20-8H30 / 17H30-18H30)	JOURNÉE AVEC REPAS (8H30- 17H30)	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS (8H30-14H / 12H-17H30)	1/2 JOURNÉE SANS REPAS (8H30-12H / 14H-17H30)	1/2 JOURNÉE AVEC SORTIE	JOURNÉE AVEC SORTIE
0 à 775	1,80 €	14,00 €	10,00 €	5,00 €	10,00 €	18,00 €
776 à 1150	1,90 €	14,50 €	10,50 €	5,25 €	10,50 €	18,50 €
1151 à 1500	2,00 €	15,50 €	11,50 €	5,75 €	11,50 €	19,50 €
1501 et +	2,15 €	17,00 €	13,00 €	6,50 €	13,00 €	21,00 €

Majoration de +15% en cas d'inscription hors délai (cf. chapitre 8.B)

TARIFS ADOS

Les tarifs des activités spécifiques, camps, etc... seront indiqués sur les programmes d'inscription.

Q.F CAF	CLUB ADOS TARIF ANNUEL	BAD ADOS TARIF ANNUEL	REPAS MERCREDI
0 à 775	120,00 €	28,00 €	5,30 €
776 à 1150	123,00 €	29,00 €	5,70 €
1151 à 1500	129,00 €	29,50 €	6,00 €
1501 et +	138,00 €	29,90 €	6,35 €

Majoration de +15% en cas d'inscription hors délai (cf. chapitre 8.E)

Le présent règlement a été validé par délibération du conseil communautaire de la CCVM en date du 26/03/2018.



Avec le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales